BLOC-NOTES

Ne faites à autrui.....

M. Jules Guesde, député de Roubaix, est le directeur d'un journal hebdomadaire qui s'intitule le *Socialisme*.

Dans son dernier numéro, le *Socialisme* s'indigne d'une façon véhémente des attaques dirigées contre le lieutenant de M. Guesde, le citoyen Bracke, qui vient d'être élu député à Paris, grâce aux proportionnalistes.

L'*Humanité* a eu l'excellente idée, dit le *Socialisme*, de reproduire un « papillon » qui, collé sur les murs du XIVe arrondissement, représentait Bracke vêtu d'une soutane, tenant d'une main une « machine à bosseler » et de l'autre... un goupillon !

» Or, ceux qui ont suivi la campagne de notre ami peuvent affirmer que dans toutes ses réunions, sur toutes ses affiches, Bracke ne fit que du socialisme — et rien que du socialisme.

» D'ailleurs, toutes les fois qu'un candidat du parti fait une campagne de lutte de classe, qu'il s'efforce de convaincre les prolétaires qu'ils ne doivent pas se diviser sur des questions philosophiques, métaphysiques ou religieuses, il est aussitôt accusé par les tartufes radicaux de faire le jeu de la réaction.

» Les casseroles des loges maçonniques, les « embusqués » du Comité Mascuraud, les laquais à tout faire des Reinach et des Thomson ne reculent pas pour discréditer le candidat des travailleurs, à recourir aux calomnies les plus abjectes et aux manœuvres les plus dégradantes. »

Cette indignation paraît toute naturelle. Mais on la comprendrait beaucoup mieux, elle serait beaucoup plus logique, si les journaux socialistes n'agissaient pas de même avec leurs adversaires.

Est-ce qu'à Roubaix n'existe pas une feuille qui, comme le *Socialisme*, paraît sous le contrôle direct du Parti socialiste et qui, elle aussi, se sert des « calomnies les plus abjectes » et des « manœuvres les plus dégradantes ? »

Le citoyen Bracke ne doit pas trouver mauvais qu'on le vête d'une soutane et qu'on arme sa main d'un goupillon, ses amis de Roubaix en font autant pour M. Motte et pour M. Chatteleyn. On est toujours le réactionnaire de quelqu'un !

L'aventure de M. Bracke n'est pas pour nous déplaire. Ne faites pas à autrui... ou alors ne vous plaignez pas ! — Ed. P.

LES GRÈVES

TOURCOING

A la filature de coton de M. Duvillier-Motte fils, rue du Tilleul, dix-neuf bâcleurs, se sont mis en grève en demandant une augmentation de salaire, variant de 30 centimes à 1 fr. 20. Cette usine occupe 350 ouvriers et ouvrières.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 1er mai :

Soleil : lever, 4 h. 33 ; coucher, 7 h. 4.
Aujourd'hui : pleine lune.
Aujourd'hui : SS. Philippe et Jacques ; demain : S. Athanase.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies. Service d'hiver (salle chauffée). Ouverture de huit heures à midi et demi et de trois heures à huit heures. Le dimanche de huit heures à midi et demi et fermé jusqu'au mardi matin à huit heures.

IL Y A VINGT ANS

Il y a vingt ans, un parti nouveau qui s'intitulait du beau nom de parti ouvrier, s'emparait de l'Hôtel de Ville. Les ouvriers roubaisiens avaient pensé, en l'envoyant siéger à la mairie, que ceux qu'ils croyaient être leurs représentants, les représentants de leurs aspirations, allaient amener l'âge d'or. Ils durent vite déchanter !

Ce parti n'avait d'ouvrier que le nom, ses chefs n'étaient que des politiciens ayant déserté depuis longtemps l'atelier, et ils ne représentaient pas la classe laborieuse de notre cité, mais seulement une poignée de révolutionnaires qui, par leur audace et leurs violences, avaient semé la terreur par la ville. Tous ceux qui n'avaient pas une cravate rouge, qui ne criaient pas : A bas la patrie ! ou : Vive la sociale ! étaient exposés aux coups des équipes électorales de la « Paix ».

Ce n'était pas le parti ouvrier qui avait conquis le pouvoir municipal, mais le collectivisme, un collectivisme libre-penseur, étroit, mesquin, tyrannique, brutal, tracassier, un collectivisme travaillé par des idées antipatriotiques et agité de passions révolutionnaires, qui se dévoila bientôt tel qu'il était.

Roubaix a subi cette épreuve, pendant dix ans. Pendant dix ans, notre ville a été sous la coupe des collectivistes. Avant de venir devant le Conseil municipal, les affaires administratives étaient décidées et réglées par le Comité exécutif de la *Paix*. C'était le Comité exécutif de la *Paix* qui prenait toutes les décisions importantes et qui dictait leur conduite au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux. C'était la *Paix* qui gouvernait à l'Hôtel de Ville.

Plaire à leurs électeurs et tracasser les autres, était alors la règle d'une administration sans capacité et sans expérience, imprudente et dépensière, qui réussit à mettre les finances communales dans le pétrin.

Ce sont les mêmes faux ouvriers, c'est le même parti semeur de haine sociale, animé de pensées révolutionnaires, pratiquant la politique du poing sous le nez, sans idéal, guidé seulement par des appétits, avide du pouvoir municipal pour mieux assurer sa domination odieuse sur les consciences et sur le monde du travail, qui se flatte, au cinq mai, de revenir à la mairie.

Les collectivistes espèrent que les Roubaisiens ont oublié leurs méfaits passés et vont les préférer à cette sage administration de M. Motte qu'aucune municipalité n'a jamais surpassé. Jamais aucune municipalité roubaisienne, à la veille d'un scrutin, n'a pu présenter, après dix années, un ensemble d'œuvres aussi remarquable que l'administration républicaine actuelle.

Roubaix reconnaissant, Roubaix qui se souvient, Roubaix patriote, Roubaix indépendant, Roubaix travailleur que révolte la tyrannie des syndicats révolutionnaires, Roubaix ne permettra pas que le collectivisme se réinstalle à la mairie pour y reprendre la suite de son œuvre néfaste et il renouvellera son entière confiance à M. Motte et à ses amis. — Ed. P.

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, le samedi 4 mai 1912, à midi précis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Communications de l'Administration. — 1. Troisième session extraordinaire de 1912 : Ouverture ; élection du secrétaire. — 2. Procès-verbaux : Séances des 5 et 26 avril 1912 ; approbation.

LA SITUATION FINANCIÈRE

DE LA

Ville de Roubaix

Nous publions IN-EXTENSO le rapport lu vendredi soir, au Conseil municipal, par M. G. Sayet, adjoint aux finances, sur la situation financière de la Ville de Roubaix :

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE & LE COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 1911

Messieurs,

Au moment où va prendre fin le mandat que les électeurs nous ont confié, il y a quatre ans, il vous sera agréable, je pense, d'avoir un aperçu de la situation financière de la Ville de Roubaix.

La situation financière de la ville
400.000 francs de recettes disponibles

Je suis heureux de vous annoncer, sans préambule, que cette situation est satisfaisante et que malgré les charges exceptionnelles de l'exercice qui vient de finir, le compte de nos recettes et de nos dépenses se balance par un excédent de recettes relativement important, ainsi que vous le verrez tout à l'heure par les chiffres que je placerai sous vos yeux.

Cette situation est due, il n'en faut pas douter, non seulement, à la plus value de l'octroi qui a été de 163.030 fr. 26, mais aussi à celle du Conditionnement qui s'est chiffré par 28.900 fr. 52 et celle de 18.072 fr. 84, accusée par le service des eaux dont les recettes sont passées, en 1911, de 844.600 fr., somme prévue au budget, à 862.672 fr. 84, somme réalisée au compte.

Le boni de ce service s'est accentué par une économie de 107.469 fr. 91, qui a été réalisée dans ses dépenses.

Ce sont là les causes principales de l'excédent de recettes disponible qui règle le compte de l'exercice 1911, lequel a pu, comme vous le voyez, supporter sans difficulté les 230.000 francs de subvention et autres charges de l'Exposition.

D'autres articles de recettes et de dépenses ont bien donné bien également, soit à des plus values, soit à des économies, mais elles sont de moindre importance et le montant s'en trouvant balancé, à une trentaine de mille francs près, par des moins values et des excédents de dépenses constatées par ailleurs n'a pu exercer qu'une influence relative sur le résultat définitif du compte, qui se traduit de la manière suivante :

Recettes, 8.472.869 fr. 17.
Dépenses, 7.805.236 fr. 86.
Excédent de recettes, 667.632 fr. 31.
Reliquat de l'exercice 1910, 628.699 fr. 03.
Excédent de recettes à reporter au budget supplémentaire de 1912, 1.296.331 fr. 34.
Reste à payer, 1.460.279 fr. 29.
Reste à recouvrer, 287.518 fr. 77.
Excédent de restes à payer sur les restes à recouvrer à déduire de l'excédent de recettes à reporter au budget de 1912, 1.172.760 fr. 52.
Excédent définitif de recettes disponibles, 123.570 fr. 82.

A ce chiffre s'ajoute pour le budget supplémentaire, l'excédent des recettes nouvelles sur les dépenses nouvelles non prévues au budget primitif, lequel s'élève à 246.239 fr. 67.

De sorte que le montant des ressources réellement disponibles en ce moment est de 369.810 fr. 49.

Il convient de dire que cette disponibilité va se trouver accrue du boni de 30 ou 40.000 francs qui se dégage dès aujourd'hui des comptes de l'Exposition et dont il n'est pas tenu compte ici. C'est donc en réalité par plus de 400.000 francs que se chiffrent nos disponibilités actuelles.

Les plus-values produites par l'Exposition

J'ai la très vive satisfaction de constater que c'est le plus fort excédent de recettes que nous ayons obtenu en fin d'exercice, depuis dix ans. L'Exposition, je me plais à le dire, a contribué pour la plus grande part à ce résultat, ce qui permet d'affirmer qu'elle n'a occasionné, toutes recettes déduites, qu'une charge insignifiante au budget communal, eu égard aux millions de salaires que le monde du travail en a retirés et à l'activité exceptionnelle dont elle a été la cause à Roubaix pendant ses périodes successives de préparation, d'épanouissement et de liquidation.

Cette situation constitue, à mons sens, la meilleure et la plus éloquente réponse qui puisse être faite aux critiques inconsidérées quelque peu teintées de parti pris que la minorité collectiviste a formulées ici dans diverses circonstances.

Mais je n'insiste pas sur ce point.

La règle financière suivie par l'Administration républicaine

Messieurs, si la situation financière de la ville de Roubaix est bonne, si nos comptes successifs depuis dix ans, se sont toujours bouclés par des excédents de recettes, cela tient, je le répète pour la vingtième fois, au soin particulier que nous avons apporté les uns et les autres à régler nos dépenses sur nos recettes.

Dépenser peu quand nous disposions de peu ; dépenser davantage, quand nos ressources étaient plus abondantes, telle a toujours été la règle que nous avons suivie.

C'est le moyen le plus simple et le plus sûr de n'être pas pris au dépourvu, dans une ville comme la nôtre, où l'élasticité budgétaire est plus au moins grande, suivant que l'état des affaires est plus ou moins florissant.

Economiser pour pouvoir dépenser au profit de la démocratie

Il y a cependant des dépenses au sujet desquelles nous n'avons jamais éprouvé aucune retenue : ce sont celles intéressant plus particulièrement la démocratie et qui appartiennent aux différents domaines de l'Assistance, de l'Enseignement, de l'Economie et de l'Hygiène sociale. Ces dépenses se sont accrues, sous notre administration, dans des conditions qui témoignent hautement de l'intérêt particulier que nous portons aux humbles et aux déshérités.

Seul, le Bureau de bienfaisance a reçu, depuis 1902, une moyenne de 30.000 francs par an de plus que pendant les dix années précédentes.

L'extension considérable des services hospitaliers, tant pour les vieillards et infirmes que pour les malades, démontre de son côté, combien l'effort pécuniaire qu'elle a nécessité a été important.

Et ces libéralités au profit des établissements charitables ont été consenties concurremment avec les pensions résultant de l'application de la nouvelle loi d'assistance aux vieillards et s'élevant à 6 ou 700.000 francs par an, dont près de la moitié est supportée par le budget de la ville.

L'enseignement public n'a pas cessé non plus d'être l'objet de notre sollicitude. Ses subsides ont constamment suivi une marche ascendante depuis dix ans.

Les écoles maternelles et les écoles primaires élémentaires de garçons et de filles, notamment, ont dû majorer de 10 % environ les crédits mis chaque année à leur disposition.

L'enseignement secondaire pour jeunes filles a été fondé de toutes pièces, par nous, et nécessite chaque année un crédit élevé.

Même observation pour l'Ecole pratique de commerce et d'industrie, que nous avons créée, il y a quelques années, en dépit des charges qu'elle devait occasionner à la Ville et qui donne aujourd'hui de si merveilleux résultats.

Vous avez voté, dernièrement, la création d'une Ecole pratique et ménagère pour jeunes filles, à laquelle vous accorderez tout à l'heure un crédit spécial de 39.000 francs, pour en assurer l'installation immédiate.

Enfin, la Caisse des écoles a reçu pour son fonctionnement, depuis dix ans, des subsides bien supérieurs à ceux qui lui avaient été alloués avant.

On ne saurait trouver, ailleurs que dans ces courtes observations, une preuve meilleure des soins dont vous avez constamment entouré pendant votre gestion, l'enseignement public sous toutes ses formes.

Je ne rappellerai que pour mémoire, les réservistes, les œuvres de mutualité, la protection de l'enfance, les crèches, etc., auxquels vous avez largement ouvert, chaque année, les cordons de la bourse municipale.

Il n'est pas un service important de la Ville qui n'ait eu, pendant ces dix dernières années, à enregistrer des avantages appréciables. Le personnel de l'Octroi et celui de la Police notamment, ont bénéficié d'améliorations très sensibles, tant au point de vue du service qui leur est demandé que des traitements qui leur sont servis.

La Caisse des retraites des employés municipaux exige actuellement environ 50.000 francs par an de plus qu'en 1901.

La surveillance des opérations budgétaires

J'énumère tout cela, Messieurs, pour établir que les excédents de recettes qu'ont accusés jusqu'ici les comptes annuels de la Ville ont été obtenus non par des économies réalisées sur le fonctionnement des services essentiels, mais par une surveillance toujours en éveil de toutes les opérations budgétaires.

On m'objectera que 15 centimes additionnels ont été imposés aux contribuables, il y a trois ans, mais que pèsent les 300.000 francs qu'ils produisent chaque année, en regard des augmentations considérables de dépenses que je viens de rappeler et qui sont le fait de l'application de lois sociales comme pour l'Assistance, par exemple, ou de l'augmentation du prix de la vie, augmentation qui pèse sur la vie des villes comme sur la vie des individus.

D'ailleurs ces 300.000 francs sont sensiblement réduits par la moins value des droits sur l'alcool.

Voilà, Messieurs, esquissées aussi brièvement que possible, les conditions dans lesquelles a été réalisé l'excédent de recettes de 369.810 fr. 49 que j'ai indiqué tout à l'heure.

Ce que vont permettre les 370.000 francs d'économies

Cet excédent peut être utilement employé par les crédits supplémentaires suivants, dont je vous propose de voter l'inscription au budget supplémentaire de 1912 :

1° Supplément de subvention au Bureau de bienfaisance : 50.000 francs.

Ce crédit, qui est appelé à donner plus d'aisance à l'administration du Bureau de bienfaisance dans l'exercice de son rôle ingrat, s'explique par la situation pénible qui est faite à la classe laborieuse par l'état de crise que, comme partout ailleurs, Roubaix traverse en ce moment.

2° Fourneaux économiques : 25.000 francs.

Cette somme permettra à l'administration municipale d'ouvrir dès qu'elle le jugera à propos, les fourneaux économiques, dont l'utilité est si grande en hiver, principalement.

3° Subvention théâtrale : 21.000 francs.

4° Carnaval d'été : 35.000 francs.

Vous jugerez qu'une ou deux fêtes de ce genre, organisées comme précédemment, sont de nature à favoriser le petit commerce local.

5° Frais de mairie : 10.000 francs.

6° Travaux de voirie : 100.000 francs.

Ce crédit pourra être employé utilement à l'amélioration de la voie dans les parties qui réclament impérieusement une réfection.

7° Part contributive de la Ville dans les frais d'installation de l'Ecole pratique et ménagère de jeunes filles : 39.000 francs.

8° Acquisition et aménagement d'un terrain de sports, frais d'acte, pour l'usage de toutes les sociétés sportives de la Ville : 75.000 francs.

Ce terrain est vivement réclamé par les sociétés sportives. Il a semblé que l'occasion se présentait de leur accorder la légitime satisfaction qu'elles réclament et qu'il y avait lieu d'en profiter.

Total : 355.000 francs.

Il restera après cet emploi et indépendamment du boni de l'Exposition, une somme disponible de 14.810 fr. 49, qui pourra être utilisée pour les besoins généraux de la Ville.

Messieurs, notre mandat est virtuellement terminé ; quel que puisse être le résultat de la bataille de demain, nous devons nous montrer fiers de notre œuvre. Nous avons transformé et embelli la Ville d'une façon qui saute aux yeux de tous ; nous l'avons doté d'œuvres charitables et sociales qui font l'admiration générale ; nous avons semé le bien autant que nous l'avons pu autour de nous et nous laissons un budget bien équilibré et des ressources abondantes.

Nous avons confiance dans le bon sens des électeurs qui sauront reconnaître que dans tous nos actes, nous avons en constamment les yeux tournés vers les intérêts de Roubaix et de la démocratie.

L'œuvre des convalescents

UNE SEANCE RECREATIVE A L'HOPITAL DE LA FRATERNITE

Toujours généreusement inspiré, le Comité de l'œuvre des convalescents, dont on apprécie chaque jour les bienfaits en faveur des infortunés, et que préside avec autant de sollicitude que de dévouement, M. Emile Deroubaix, avait fait auprès de M. Alfred Hoste, directeur du Cirque, qui obtient en ce moment un si légitime succès à l'Hippodrome, une démarche à l'effet de permettre à plusieurs de ses artistes, d'aller offrir une petite séance récréative, aux malades convalescents, de l'Hôpital de la Fraternité, privés momentanément de toute joie extérieure.

M. Hoste a acquiescé très volontiers à cette demande, et aussitôt, plusieurs artistes furent désignés pour aller égayer les pensionnaires de l'Hôpital.

C'est mardi après-midi, à deux heures, que cette petite fête intime eut lieu dans la salle du Pavillon de M. Z. Delcourt, où se trouvaient environ trois cents malades convalescents, hommes, femmes et enfants, qui attendaient avec une fébrile et compréhensible impatience cet heureux moment.

Le manipulateur Kuroki, et la Voyante des Folies Bergères de Paris, ont tour à tour émerveillé l'assistance, le premier par ses étonnantes productions ; la seconde, par la facilité avec laquelle elle précisait ses réponses. Tous deux ont été chaleureusement applaudis. Quant aux clowns, Coco, Lewis, Ceyrillio et Basby, leurs intermèdes comiques ont soulevé un rire général, les petits surtout écarquillaient des yeux étonnés, qui reflétaient la joie la plus vive. Pendant près d'une heure et demie, ces artistes ont tenu les spectateurs en haleine.

Un jeune garçon s'est ensuite approché de M. A. Hoste et lui a récité le compliment suivant :

Monsieur Hoste,
Messieurs les Artistes,

Au moment où la Foire de Roubaix fait le bonheur de tous nos petits camarades, vous avez considéré que des petits enfants, retenus à l'Hôpital par la maladie, se trouvaient privés de distraction et vous êtes accourus pour leur donner leur part d'amusement.

Cette généreuse pensée, messieurs, vous honore grandement et je vous assure que nos petits cœurs d'enfants débordent de reconnaissance pour votre délicate attention. La joie que vous nous avez procurée et les bonbons de messieurs les clowns vont sûrement hâter notre guérison. Vos sentiments si charitables achèveront de nous rendre meilleurs.

Veuillez, Monsieur Hoste, accepter ces modestes fleurs, qui sont le gage de nos sincères remerciements.

M. Hoste en recevant ces fleurs, a répondu avec à propos, se disant heureux d'avoir pu contribuer de cette modeste façon, à l'œuvre si intéressante des convalescents, au service de la quelle, il se mettra toujours volontiers dans l'avenir.

Des paquets de bonbons ont ensuite été distribués aux enfants, par les soins des clowns, puis le Comité a été reçu par M. Caron, économe, qui a adressé ses félicitations et ses remerciements à M. Hoste, et à M. Deroubaix, président de l'Œuvre des Convalescents, qui prépare en ce moment une fête en faveur de l'œuvre, et pour laquelle M. Gabyde et Marlet sont occupés à recueillir, chez nos concitoyens, qui les accueillent d'ailleurs avec bienveillance, les dons généreux destinés à secourir les infortunés convalescents de l'Hôpital « La Fraternité ».

Caisse d'assurance de l'Union Mutualiste des Cantons de Roubaix

POUR LE SERVICE DES RETRAITES OUVRIERES & PAYSANNES

Le 3 juillet prochain expire le dernier délai accordé à tous les salariés visés par la loi du 5 avril 1910 et compris *dans la période transitoire* pour s'assurer le bénéfice des avantages concédés par les modifications apportées à la loi.

A cette date, tous les assurés obligatoires, âgés de plus de 30 ans et tous les assurés facultatifs âgés de plus de 35 ans, au 3 *juillet* 1911, qui ne se seront pas fait inscrire, se verront privés, arrivés à l'âge de 60 ans, fixé pour la retraite, des avantages accordés aux assurés de la période transitoire.

Ces avantages qui leur assurent, notamment, *le droit à l'allocation annuelle de 100 francs*, quel que soit le temps à parcourir jusque leurs soixante ans ; la *majoration de 1/10* en faveur des assurés ayant élevé au moins *trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans* ; le droit *pour leur famille, à l'allocation en cas de décès*, qui peut atteindre la somme de 300 *francs*, etc., sont de nature à faire réfléchir les travailleurs conscients et prévoyants. L'Union Mutualistes des Cantons de Roubaix a cru de son devoir d'adresser un dernier et pressant appel aux membres de la grande famille mutualiste roubaisienne.

Cet ultime appel s'adresse surtout à ceux qui, après s'être fait inscrire, n'ont pas donné suite à leur première résolution, suivant en cela des exemples relevant d'un parti-pris inconscient ou d'un calcul intéressé, et qui vont à l'encontre de leur propre et réel intérêt.

Donc, avant le 3 juillet prochain, tous les membres des sociétés adhérentes à l'Union Mutualiste tiendront à être inscrits sur les listes des assurés. Ils se souviendront qu'ils ont droit pour eux et pour les membres de leur famille de faire choix de la Caisse d'assurance de l'Union Mutualiste des Cantons de Roubaix.

Ce droit est indiscutable et pour s'en assurer le bénéfice, les mutualistes et les membres de leur famille n'ont qu'à indiquer sur le bulletin d'inscription, qui est déposé à la Mairie, *la Caisse d'assurance de l'Union Mutualiste*, comme étant la caisse désignée par eux pour la constitution de leur pension de retraites.

Dans le cas où cette mention n'aurait pas été indiquée sur le bulletin d'inscription, ils n'ont tout simplement qu'à porter eux-mêmes la mention sur la carte annuelle qui leur est remise et à l'emplacement réservé à cet effet, ou de signer un nouveau bulletin de renseignements et de l'adresser au siège de la Caisse d'Assurance de l'Union Mutualiste, 90, rue des Longues-Haies.

Cette mention doit être ainsi libellée : Caisse d'assurance de l'Union Mutualiste des Cantons de Roubaix.

Il est inutile de refaire ici l'exposé des avantages que présente la Caisse d'Assurance de l'Union Mutualiste des Cantons de Roubaix, tous les assurés en ont parfaitement compris l'importance, étant d'ailleurs bien renseignés sur la valeur et les garanties qu'offrent les organisations financières gérées et administrées sous le contrôle de l'Etat et avec le concours des intéressés.

Distribution des cartes électorales

Les cartes électorales qui n'ont pu être remises à leurs titulaires seront déposées à la Mairie (Bureau des élections) où les intéressés pourront les retirer sur le vu d'une pièce d'identité à partir du jeudi 2 mai 1912.

Le bureau des élections restera ouvert les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 mai, sans interruption de 9 heures du matin jusque 9 h. du soir et le dimanche 5 mai, pendant toute la durée du scrutin.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole nationale des Arts industriels

GROUPE TEINTURE

La journée de dimanche dernier a été un succès de plus pour le groupe Teinture. Les différentes manifestations, qui ont été très suivies, marqueront dans les annales du groupe et font augurer un avenir toujours meilleur.

La Conférence. — Le matin, à dix heures et demie, dans la salle du siège de l'Association, M. Lagache, président d'honneur, fit une remarquable conférence sur *La teinture bon teint de jadis*. Ce sujet, très bien choisi, était de nature à intéresser, au plus haut point, le monde de la teinture. De quelque profession que l'on soit, en effet, la curiosité nous pousse toujours à nous demander ce que faisaient nos ancêtres et ce coup d'œil rétrospectif fait paraître plus grands encore les progrès réalisés et démontre toute la puissance du génie humain. Au surplus, une conférence de M. Lagache est vouée d'avance au succès, la grande compétence du distingué professeur de notre Ecole Nationale, ses exposés clairs et précis, son enseignement remarquable, en un mot, forcent même les plus profanes à s'intéresser aux questions qu'il traite.

Entrant bien vite dans le vif de son sujet, M. Lagache nous fait remonter à l'origine de la teinture, époque qui, toutefois, n'est pas bien déterminée, mais que l'on suppose être 2000 ans avant l'ère chrétienne : Ce sont les Egyptiens et les Perses qui, les premiers, eurent l'idée de porter des couleurs ; nous passons ensuite au temps de Moïse, Vespasien (69 à 79), et arrivons à l'an 1300, où l'orseille était déjà appliqué dans certaines régions de l'Italie, notamment à Venise.

Parlant des corporations, l'auditoire s'intéressa vivement aux citations de M. Lagache, prises dans des livres de ce temps. La guerre que l'on fit à l'indigo dès son apparition, la méfiance qu'inspiraient les teinturiers « Grand Teint », les « secrets » de ces derniers et les « recettes mystérieuses » publiées dans ces livres sont autant de causes qui provoquèrent le sourire chez les auditeurs, car de ces recettes qui étaient considérées alors comme de véritables trésors, personne de notre temps n'y a jamais rien compris ; il en est de même des « Gobelins » que l'on disait en rapports suivis avec le diable, parce qu'ils obtenaient quelque résultat.

Ce n'est qu'à l'époque de Colbert (1619-1683) qui, on le sait, favorisa le commerce et l'industrie, ce n'est qu'au XVIIe siècle que la teinture prit réellement son essor et devint une des branches les plus florissantes de l'industrie.

Le Banquet. — A deux heures, les membres du groupe étaient réunis au *Café Bellevue*, en un banquet, sous la présidence de M. Lagache. Outre la présence de notabilités industrielles, nous avons eu le plaisir de constater la présence de MM. Alfred Baenne, Gaston Sabbe, secrétaire général ; L. Forman et Ch. Dervaux, des groupes Tissage et Mécanique. Le repas, très bien servi, a été empreint de la plus franche gaieté. Remarqué le menu humoristique se rapportant à la profession et qui fût le point de départ les boutades, explosions de rire, etc.

Après avoir donné connaissance des lettres d'excuses, M. Durot se faisant l'interprète de tous les convives, félicite chaleureusement M. Lagache et l'assure une fois de plus de la vive sympathie et de l'attachement inébranlable de tous les membres du groupe. Il remercie les personnes présentes et a un mot aimable pour les collaborateurs du rapport général sur la Teinture à l'Exposition de Roubaix, dit son admiration pour ce beau travail qui sera un livre d'enseignements précieux, dont l'intérêt est encore augmenté par M. Dechaineux qui l'a illustré de nombreuses photographies.

M. Lagache remercie M. Durot de ses éloquentes paroles et donne l'assurance au groupe Teinture, de son dévouement le plus entier. Il remercie les artistes qui, tout à l'heure, vont nous tenir sous le charme de leur talent et fait remarquer que tous ces artistes font partie du monde de la teinture. Il fait un délicat éloge de M. Gaston Sabbe, le distingué secrétaire général de l'Association, qui jamais ne marchande ni son temps ni son dévouement lorsqu'il s'agit des intérêts de notre groupement et qui n'a que le défaut d'être doué d'une modestie par trop grande ; M. Lagache espère que bientôt ses services seront appréciés en haut lieu, comme ils le méritent. (Applaudissements prolongés). M. Sabbe, très confus, remercie M. Lagache et souligne la collaboration de ce dernier à la *Revue Textile* et son activité inlassable au bureau de placement. M. Alfred Barenne clot la série des discours en disant tout l'intérêt qu'il porte à l'Association et au groupe Teinture en particulier, et l'on procède à la remise des diplômes aux collaborateurs du Rapport Général sur la teinture à l'Exposition de Roubaix, établi sous la direction de M. Lagache, ce sont : MM. Prouvost, Catteau, Lanères, Dechaineux, Hovine, Lefortry, Duponchelle, Wibaux et Duhem.

Cette inoubliable journée s'est terminée par un concert très goûté et dans lequel se sont fait applaudir, MM. Gaston Bécue, pianiste ; Paul Dessauvages, baryton, Albert Leclercq, violoniste ; Georges Bargibant, comique ; Adolphe Mathieu, baryton ; Luager Delescluse, flûtiste, et Louis Roussel, comique de genre.

Les organisateurs ont droit à des félicitations, comme le disait si bien M. Durot, tous ont bien mérité du groupe Teinture et de l'Association.

Les Fêtes du Fontenoy

1, 2 et 3 juin

LE CONCOURS DE COMPLIMENTS MONOLOGUES ET CHANSONNETTES

Ce concours organisé pour le lundi 3 juin, à 5 heures de l'après-midi, promet d'être des plus réussis. Il comprendra trois catégories et dans chaque catégorie deux sections.

1re catégorie : enfants de 5 à 8 ans ;
2e catégorie : enfants de 9 à 12 ans ;
3e catégorie : jeunes gens et jeunes filles de 13 à 16 ans.

Dans chaque catégorie une section A : Compliments ou monologues ; une section B : chansonnettes ou romances. Le morceau à interpréter par chaque concurrent est au choix. Les six salles d'exécution et les jurys seront désignés ultérieurement.

Les inscriptions sont reçues dès à présent et en permanence chez M. H. Masse, 40, rue Archimède.

— Les musiciens habitant le Fontenoy, qui désirent faire partie des orchestres du dimanche soir, 2 juin, peuvent s'inscrire chez M. Janssens, (A Molière), rue du Fontenoy.

LA RIXE DE LA RUE DE FRANCE

UNE ARRESTATION

En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 25 avril, de M. Houeix, juge d'instruction, à Lille, pour coups et blessures volontaires, les agents de sûreté Dhalluin et Fiévet, ont arrêté, mardi après-midi, rue de France, le nommé Julien Deschampheleere, 40 ans, cordonnier, demeurant rue de France, 97.

Cet homme a blessé, à coups de marteau, le dimanche 21 avril, le nommé Emile Depaepe, 50 ans, teinturier, demeurant rue de France, 72.

Il sera conduit à Lille mercredi après-midi.

Un malade inconnu dans un fossé

IL MEURT A L'HOPITAL. — SON IDENTITÉ N'EST PAS ÉTABLIE

Au cours d'une promenade dans le quartier de Carihem, non loin du Stand de Tir, le sous-brigadier garde-champêtre Denoyelle remarqua mardi après-midi, qu'un homme était étendu dans un fossé. Il s'approcha de cet homme qui était froid, mais respirait encore et, il lui donna les premiers soins pour le réchauffer.

Un docteur mandé, constata que l'état de l'inconnu était suffisamment grave pour le faire transporter à l'Hôpital de la Fraternité où il fut admis d'urgence.

Peu après son admission, vers six heures et demie du soir, cet homme expirait sans avoir pu fournir le moindre renseignement sur son identité ; il était en outre dépourvu de tout papier.

Cet homme paraît âgé de 50 à 60 ans et a l'air d'un ouvrier. Il avait été aperçu, lundi après-midi, par le garde-champêtre Denoyelle, alors qu'il se trouvait le long du canal. Il ne paraissait pas malade, à ce moment du moins.

M. Denoyelle a aussitôt ouvert une active enquête. Personne dans les quartiers du Sartel, de Carihem et des Trois-Ponts n'a pu lui fournir de renseignements sur le mystérieux décédé. On présume qu'il s'agit d'un étranger, peut-être un sans gîte, qui aura voulu passer la nuit à la belle étoile et aura été frappé de congestion.

L'enquête continue.

L'EXPOSITION DES TRAVAUX DU « TROUSSEAU JEANNE D'ARC ». — L'exposition des travaux va s'ouvrir prochainement. Elle comprendra : 1° Un trousseau complet ; 2° les pièces confectionnées par chaque membre de l'œuvre dans le courant de l'année 1911-1912 ; 3° le travail du cours de raccommodage ; 4° le trousseau de première communion.

Elle se fera au numéro 59 de la rue de l'Ermitage, les dimanche 5, lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 mai, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 6 heures ½.

MORT D'UN ETUDIANT. — Nous apprenons la mort de M. Robert Druesne, étudiant en droit, sous-lieutenant de réserve, fils de M. le docteur Druesne, décédé mardi, à l'âge de 24 ans.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

Nous adressons à M. le docteur Druesne et à sa famille nos sincères condoléances.

CHEZ LES « SAUVETEURS DU NORD ». — La réunion trimestrielle de la « Société des Sauveteurs du Nord » a eu lieu sous la présidence de M. Paul Watine, vice-président.

M. Alfred Vilquin, vice-trésorier, a donné lecture des procès-verbaux de la réunion du 28 janvier et du banquet du 24 mars ; puis, eut lieu l'élection des membres visiteurs et enquêteurs.

Un sociétaire ayant obtenu sa retraite, a fait don de ladite somme à la caisse de secours. Il a été félicité pour ce beau geste et les sociétaires l'ont nommé membre d'honneur de ladite caisse.

CARNIER A ROUBAIX? — Une automobile grise ayant subi une panne, se trouvait mardi matin, en stationnement dans une rue adjacente à la Grande-Rue, non loin des bureaux du « Journal de Roubaix ». Pendant que des ouvriers d'un garage procédaient à une réparation, le chauffeur, un homme de petite taille, brun, grillait une cigarette, s'intéressant au travail des mécaniciens.

Une auto grise, un chauffeur inconnu, tout cela était bien mystérieux. C'était peut-être Garnier ou Valet... Du moins, c'est le raisonnement que se tinrent quelques passants qui communiquèrent leurs impressions à un agent de police. Celui-ci s'avança, causa au chauffeur qui lui répondit très courtoisement. L'agent salua et se retira. Le chauffeur n'était ni Garnier ni Valet, et si l'auto était grise, il convient de remarquer que des milliers de véhicules automobiles sont peints en gris.

L'incident néanmoins s'était colporté dans le quartier et de loin, les curieux assistèrent à la conversation entre l'agent et le chauffeur.

POUR AVOIR UN JOLI TEINT. — Le Savon Cadum renferme les principes calmants et curatifs du Cadum, le merveilleux remède de la peau. Adoucissant et détersif, il maintient l'épiderme en parfait état de santé, le préserve de toute infection et embellit le teint. Le Savon Cadum est très économique ; s'usant jusqu'au bout, il fait l'usage de deux pains ordinaires de savon. 9743d

CHIENS ENRAGES. — Le chien d'un habitant de la cour Six, rue Watt, paraissant suspect et ayant mordu plusieurs de ses congénères, a été abattu.

Examiné par un vétérinaire, le chien fut reconnu atteint de la rage. M. Delteil, commissaire de police, au cours de son enquête, apprit que plusieurs enfants avaient été mordus. Il fit immédiatement le nécessaire pour faire suivre aux personnes atteintes le traitement antirabique. Les enfants qui ont été mordus par les chiens se sont rendus hier à l'Institut Pasteur, à Lille.

D'autres chiens de la cour Six, qui ont été en contact avec le chien reconnu atteint de la terrible maladie, ont été aussitôt abattus.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estaminets. Nouv. modèles, exécution spér. Vente et locat. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12 953-2

UN VOL DE LIQUEURS. — Mme veuve Crépin, cabaretière, quai de Calais, a constaté, hier matin, que des malfaiteurs s'étaient introduits chez elle dans la nuit, à l'aide d'une fausse-clef.

Une fois dans l'immeuble, les malandrins se sont rendus dans la cave et se sont emparés d'un tonneau contenant 50 litres de genièvre et deux cruches, l'une de cognac, l'autre de rhum, contenant chacune dix litres.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, informé, a immédiatement ouvert une enquête pour rechercher les malfaiteurs.

LINGERIE pr ENFANTS. Prix extr. A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy. 980-5

EN SCIANT DU BOIS. — Dans l'atelier de MM. L. et V. Derville et fils, entrepreneurs, M. Daniel Kerrnick, menuisier, âgé de 19 ans, demeurant cimetière Saint-Jacques, à Ypres, a été blessé à la main gauche en sciant du bois.

M. le docteur Desbonnets a constaté des plaies contuses au médius et à l'index intéressant les articulations. Un mois de repos.

**MAISON DU SOLEIL D